

E FOOT 38

PROCÈS VERBAL

N° 524



SAISON 2021 - 2022



JOURNAL OFFICIEL
DU DISTRICT DE L'ISÈRE DE FOOTBALL

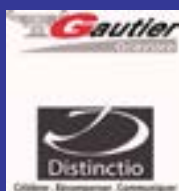


LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE



TABLE DES MATIERES

Nos Partenaires



CETTE SEMAINE :

COMITE DE DIRECTION	3
BUREAU.....	5
SECRETARIAT ADMINISTRATIF	6
COMMISSION DES ARBITRES	8
COMMISSION DELEGATIONS.....	11
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION ..	13
COMMISSION DES FEMININES	14
COMMISSION F.M.I.....	15
COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE	17
COMMISSION FUTSAL	19
COMMISSION DES REGLEMENTS.....	20
COMMISSION SPORTIVE	23
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS	25
COMMISSION TECHNIQUE	27
COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE....	30

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr

ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99



COMITE DE DIRECTION

Réunion du mardi 7 Septembre 2021

Procès-Verbal N°524

Président : Hervé GIROUD GARAMPON

Présents : Mme Annie BRAULT, Mrs Gérard BOUAT, Jean Marc BOULORD, Samuel BOURGEOIS, Bernard BUOSI, Guy CHASSIGNIEU, Fabien CICERON, Jean Luc COCHARD, Mohammed HESNI, Jacques ISSARTEL, Marc MALLET, Marc MONTMAYEUR, Laurent MAZZOLENI, Patrick MONIER, Jean Louis SOZET, Thierry TRUWANT, Dr Christian SCELLIER,

Excusés : Jose DA CUNHA VELOSO, Eric DOUVILLE, Michel VACHETTA,

Assistent : Joseph SABATINO (Président de la CDA), Thomas BARTOLINI (Technicien), Christophe CARRETERO (Futsal)

Ordre du jour :

Approbation compte rendu CD précédent
Courrier et informations diverses
Composition de la C.D.A.
Service civique
Reprise, pass sanitaire, point sur les engagements
Retour réunion des Présidents
Candidatures diverses reçues
Présentation secteur technique (commissions et techniciens)

Ouverture de la séance 18 h 30

1. Approbation compte-rendu comité de direction précédent

L'ordre du jour appelle à l'approbation du Comité de Direction du 7 juillet 2021.

Remplacer : « A la demande d'Elisabeth BELOT, Marc Mallet propose de revoir la position du comité de direction quant à la journée de solidarité du Lundi de Pentecôte et par conséquent de modifier l'article 8 de ce compte rendu »

Par :

« Elisabeth ne remet pas en cause la décision prise par le comité directeur en ce qui concerne la journée de solidarité, mais elle précise que ces heures étaient déjà réellement travaillées par les salariés(-ées) tout au long de l'année comme le prévoit la loi ».

Quant à Patrick Monier (président de la commission foot en semaine et entreprises), il précise qu'il n'était pas au courant des tarifs de location des terrains grenoblois à destination du foot entreprise.

Corrections enregistrées, le compte-rendu est adopté.

2. Courriers et informations diverses

- Nombreuses invitations sont lues par le Président.
- Nombreux courriers également de clubs mécontents du pass sanitaire et de ses conséquences.

Hervé GIROUD GARAMPON rappelle que le District ne fait que retransmettre les informations données par le gouvernement et la FFF via la hotline pandémie et n'a pas pouvoir de modifier ces obligations.

- Prochains comités de direction : 22/10/2021 et 17/12/2021 à 18 h 30 au district
 - A.G. d'hiver : le 20/11/2021 au TSF de VOIRON le matin.
- Ainsi les vœux des clubs et des commissions devront parvenir au district avant le 15/10/2021 pour être étudiés par la commission juridique entre le 15/10 et 21/10/2021.
- Un constat : beaucoup de clubs (et d'arbitres) n'ont aucun numéro de téléphone diffusable. Ce qui est préjudiciable à la communication directe entre clubs ou entre district et clubs. La commission des Présidents examinera ce problème lors de sa prochaine réunion. (tendre vers 2 numéros diffusables par clubs et un pour les officiels)
 - Le président communique les dates des réunions de secteur du foot animation U7-U9 et demande que les membres du comité de direction soient présents sur ces réunions. Chacun se positionne pour représenter le comité de Direction à ces réunions.
 - Suppression pour la saison 2021-2022 des réunions de jeunes U15-U17-U20 : réunions avec un public important et complexité d'application du pass sanitaire.

3. Composition de la C.D.A.

Jo Sabatino, Président de la C.D.A. présente le nouvel organigramme de la commission. Le comité de direction valide cette composition.

Discussion pour l'arbitrage en D1 féminines : Comme décidé lors d'un comité directeur précédent la D1 Féminine est mise au niveau de la D3 masculins.

Vu le déficit en nombre d'arbitres en ce début de saison il est à craindre que ces rencontres ne soient pas couvertes dans l'immédiat. Une attention particulière est demandée pour la fin de saison lors de matches décisifs. La cda fera de son mieux

4. Service civique : sur proposition du président, le C.D. souhaitait engager 3 services civiques dont un rapidement pour aider dans la reprise d'activité. Le district n'a reçu que 2 candidatures pour ce poste.

Le premier n'a pas le permis (17 ans) et ne peut se déplacer seul. Sachant la mission au plus près des clubs, la personne n'a pas été retenue.

Le second ne s'est pas présenté à l'entretien.

La LFA a proposé des postes de service civique. Il en faudrait déjà un pour le foot en milieu scolaire (90 classes) et un pour la relance de l'arbitrage. Nous attendons la réponse officielle avant de lancer les candidatures.

5. Reprise, pass sanitaire, point sur les engagements

A la date du comité de direction le district enregistre une baisse de 2615 licenciés (moins 18%) par rapport à 2020-2021.

Ce qui se traduit par le manque de 11 équipes en seniors, 10 équipes en U20, 11 équipes en U17, 9 équipes en U15, 40 équipes en U13, 3 équipes en féminines.

Retour réunion des Présidents

La commission des Présidents s'est réunie le 28/08/2021. Cette commission a été formée de 2 présidents de club par secteur géographique, personnes désignées par les référents de secteur du comité de direction

- Définir les buts et la légitimité de cette commission.
- Imaginer des outils de communication pour récolter et diffuser les infos en prévision des différentes échéances tout en associant les référents de secteur.
- La discussion a portée également sur le protocole « pass sanitaire ».
- Comment rendre l'A.G. plus attractive, avec quels moyens ? pouvoir faire des propositions à l'A.G. d'été



- Cette commission se réunira 4 ou 5 fois par an et un mois avant chaque A.G. ou en amont des grandes dates de la saison.

7. Candidatures diverses reçues

A.S VERSAU pour un comité de direction décentralisé : celui de février 2022.

M. Luc VAGNEUX : C.D.A.

M. Mourad BRIOUA : observateur

M. Miled FAYCAL : observateur

M. Georges VILELA : délégué

M. Kamel BOUAZAMA : délégué

M. Samid LAZAAR : délégué

Mme Marie PEREIRA BESSON : déléguée

M. Vincent BESSON : délégué

Mme. Elif BAGDAD : déléguée

La commission de délégations reçoit les personnes ce mardi 14.

8. Présentation secteur technique (commissions et techniciens)

Thomas BARTOLINI présente via un diaporama, le calendrier et le travail de l'année des salariés et des nombreux bénévoles que compte la commission technique.

9. Minute de silence : en hommage à notre Président, Michel MUFFAT-JOLY, une minute de silence sera observée, sur tous les stades du district, le week-end des 24 et 25 septembre 2021.

Prochain comité directeur : vendredi 22/10/2021 au district
Le Président clôture le Comité de Direction
Fin de séance 21h15

BUREAU

Réunion du mardi 21 Septembre 2021

Procès-Verbal N°524

Présents : Boulord, Giroud-Garampon, Mallet, Montmayeur, Sozet, Vachetta

Excusés : Ciceron, Truwant

MANQUE D'ARBITRES

Devant le manque d'arbitres, le bureau prend la décision de supprimer la caisse de péréquation dans la catégorie seniors D4. L'indemnité d'arbitrage devra être réglée le jour du match à parts égales entre les deux équipes.

Afin de remédier à l'absence d'arbitres en D3 seniors, le bureau propose à la commission des arbitres de ne désigner qu'un seul arbitre sur le niveau D1 seniors. Les arbitres assistants seront proposés arbitres assistants ligue ou arbitre central en district. Si cette proposition est confirmée par la CDA, elle s'appliquera à compter des 9 et 10 octobre.

Si un nombre important d'arbitres non licenciés à ce jour revenait à l'arbitrage, la position de ce jour serait revue.

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 21 septembre 2021

Procès-Verbal N° 524

CARNET NOIR

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,

tiennent à présenter leurs très sincères condoléances à la famille de Monsieur SECCO André (membre de la Commission d'Appel du District) suite à son décès.

Vœux et questions des clubs

En prévision de l'Assemblée Générale d'Hiver du District, qui aura lieu

le 20 novembre 2021, Et en application de l'article 12.5.2 des statuts du District

Les propositions de modifications aux règlements du District et les questions diverses doivent parvenir au Comité de Direction au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Afin que ces questions, vœux, soient préalablement étudiés par la mission juridique nous vous remercions de les faire parvenir **pour le 15 octobre au plus tard**.

TRESORERIE

Frais d'arbitrage – Caisse de péréquation

Nous informons tous les clubs que pour la saison 2021-2022 les provisions de frais d'arbitrage ne vont concerner que les catégories D1 – D2 – D3 – U20D1 et U17D1.

La catégorie D4 ne sera pas renouvelée cette saison pour faute d'arbitres (Voir le compte rendu de la réunion de Bureau du mardi 21 septembre 2021).

Concernant la facturation, les 3 premières mensualités (Septembre, Octobre et Novembre) seront facturées au relevé de début Octobre.

FORFAIT GENERAL SENIORS

Du 06 Septembre 2021

Amende 90 €

ST QUENTIN FC D3

FMI NON RETOURNEE

Du 18 Septembre 2021

Amende 75 €

FC 2A U15D1



E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	ebelot@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr

COMMISSION DES ARBITRES

MARDI 21 septembre 2021 à 18h00

Procès-Verbal N°524

Président	: SABATINO Joseph
Présents	: Luc Vagneux, Ludovic Trevisan, Sylvain Dethoor, Christophe Carretero, Jean Louis Sozet
Excusés	: Lalo Aboubakar, Nathan Guirado-Patrico
Absents	: Jacques Charles ,Eric Douvillé

NOTES AUX ARBITRES :

- Seuls les arbitres ayant un dossier complet (fiche de renseignement et dossier médical validé) seront désignés avec engagement de présenter un pass sanitaire pour le match.
- Le pass sanitaire est obligatoire et contrôlé le jour du match pour officier, il le sera aussi lors de toutes convocations sur le site du district de l'Isère.
- Les arbitres D1et D2 sont tenus de vérifier les identités des éducateurs et de les renseigner sur la tablette.
- La liste complète mise à jour vous sera envoyée par mail dans les meilleurs délais.
- La CDA, par le biais de ses désignateurs vous demande de porter une attention particulière lors de la saisie de vos indisponibilités qui si mal effectuée génère des anomalies lors de la publication des désignations. Merci de rentrer correctement les dates et de bien saisir l'indisponibilité sur le District et la Ligue faute de quoi vous risquez de vous retrouver sur le pool des désignations.
Merci de votre compréhension
- En raison de la pandémie du Covid, les classements des arbitres ont été gelés depuis 2 saisons. Par conséquent, aucune modification n'a été apportée sur les classements. Une mise à jour sera effectuée concernant les arbitres adultes stagiaires et D5 qui depuis plusieurs saisons sont restés dans la même catégorie pour les remettre à niveau, transmission des arbitres concernés au comité Directeur du District pour validation lors d'une prochaine réunion de celui-ci.

DESIGNATIONS :

- **FARKAS Leo** : ligue adultes, D1- D2 - ASSISTANTS.
Tel : 07-85-98-74-44- Mail : designation.isere@gmail.com
- **NASRI Riad** : D3-D4- D5 – FEMININES (jusqu'à fin septembre)
- **YUKSEL Ferdinand**: D3-D4- D5 – FEMININES (à partir début octobre)
Tel : 06-17-14-62-03 - Mail : designation2.isere@gmail.com (idem pour les 2 noms ci- dessus)

NOTA : NASRI Riad fait les désignations du mois de septembre en dépannage de son remplaçant absent pour congés jusqu'à la fin du mois, merci pour son aide apporté à la CDA.

GUIRADO-PATRICO Nathan : U20 ligue et district + U15 (1 mois)
Tel : 06-68-68-31-61- Mail: designateur-u20-38@outlook.fr

CUSANNO Stéphane : U 17 + U15 (1 mois)
Tel :06-46-41-36-44- Mail : designateursjeunesarbitres38@hotmail.com

TUTORATS

Responsable VAGNEUX Luc. 06 30 34 44 39

Les arbitres intéressés par le tutorat des jeunes arbitres (4 passages obligatoires 20€ x 4) sont priés de se manifester par mail à l'attention de la CDA. Possibilité de voir le jour du stage avec le responsable sur place.

La CDA demande aux arbitres D1 et D2 qui doivent faire 2 contrôles jeunes comme prévus, rajoute et donne les possibilités suivantes :

*2 contrôles jeunes gratuitement (comme existant).

* ou 4 tutorats avec les arbitres débutants, avec indemnité comme ci-dessus (4 passages obligatoires 20€ x 4= 80€).

La CDA organisera une réunion en début de saison afin de faire le point avec les arbitres tuteurs et sollicitera la participation d'arbitres de Ligue.

Candidatures tutorat retenues

AKSOYE Emre
SAIDIA Kamel
LHUILLIER Ludovic
DESTRAS Patrick
ZEMZEMI Oualid

LEVYN Davis
BENMAHREZ Mohamed
CHOKOL Ahmad
DAPPEL Didier
HAGLI Georges

FORMATIONS ARBITRES AUXILIAIRES

Formation le 25 septembre 2021 au stade de football d'ESTRABLIN de 8h30 à 12h30

Les candidats doivent venir avec leur licence, le masque et le pass sanitaire ainsi qu'une PHOTO d'identité pour établir la licence, la formation débute à 8h30 heure limite sur le site demandé, signature lors de l'inscription avec un stylo et un carnet pour prise de notes et un sifflet d'arbitre.

NOMS DES CANDIDATS POUR CETTE FORMATION CI-DESSOUS :

Nom	Prénom	Club
BLAIN	LAETITIA	ESTRABLIN
DALLIERE	NICOLAS	ESTRABLIN
GIROUD	PATRICE	ESTRABLIN
JANVIER	NICOLAS	ESTRABLIN
PEYRARD	ANTOINE	ESTRABLIN
VEYRON	LOIC	ESTRABLIN
GAUTHERON	ERIC	FC VAREZE
SERVE	ANDRE	FC VAREZE

MAISONNAT	FABRICE	FC VAREZE
JOURDAN	ALAIN	FC VAREZE
SIBUE	SEBASTIEN	FC VAREZE
ROCHE	LAURENT	FC VAREZE
CHENAVIER	NICOLAS	US BEAUVOIR
SURENYAN	ALAIN	US BEAUVOIR
LLAMAS	ANTHONY	FC COLLINES
BOUCHARD	LOIC	EYZIN ST SORLIN FC
BORGHESI	ENZO	EYZIN ST SORLIN FC
LACROIX	MANON	EYZIN ST SORLIN FC
LACROIX	JEAN PHILIPPE	EYZIN ST SORLIN FC

FORMATIONS : FIA 2021-2022 :

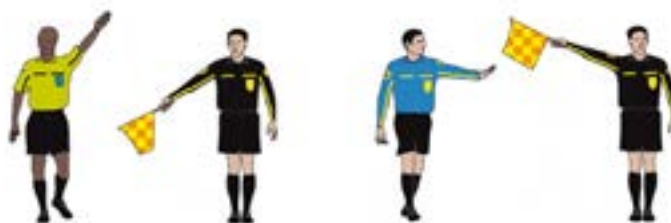
- 1ere formation : 16-23-30 octobre 2021-formation administrative 6 novembre 2021.
- 2eme formation : 08-15-22 janvier 2022- formation administrative 29 janvier 2022.

Mails reçus des formateurs diplômés par la ligue : BRIQUA Mourad et PARRENIN Léo
Indiquant qu'ils sont disponibles et partant pour faire la formation de la 1ère FIA du 16-23-30 octobre , candidatures transmises à l'IR2F qui gère cette formation.

FOOT ENTREPRISE

Candidatures reçues :

SAIDIA Kamel
LHUILIER Ludovic
TALMI Ali
SHAIEK Wissem



Tous les arbitres désireux d'arbitrer en Foot Entreprise sont tenus d'envoyer leur candidature à la CDA et à la Commission Foot Entreprise.

STAGE DE RATTRAPAGE DES ARBITRES :

Le stage des tests physiques de rattrapage est prévu le 11 novembre 2021 lieu à définir, *et il est obligatoire pour les arbitres absents le 11 septembre au TSF de Voiron.*

COURRIERS ARBITRES

- DARTOIS Vincent : Votre motif d'absence pour le stage est pris en compte, vous devez *être* présent au stage de rattrapage du 11 novembre 2021.

D'autre part vous devez saisir votre indisponibilité jusqu'au 30 octobre sur votre compte MYFFF pour *être* prise en compte par le logiciel.

- SAHIN Bunyanin : merci de nous fournir un justificatif ou un motif de non déplacement pour votre absence à la rencontre du 18/09/2021 match U15 PB ACMD / ISLE D'ABEAU



CAP LIGUE :

- Candidatures reçues MM. Dousson Thomas, Aksoye Emre, Markovic Dragana, Hagli Georges
RAPPEL : les candidats adultes au Cap Ligue doivent être de catégorie D1 et avoir fait au minimum 10 matchs dans leur catégorie (règlement LAURAFoot).
Suite aux problèmes COVID, les candidatures seront étudiées au cas par cas avec tous les critères demandés puis transmis à la LAURA au final pour validation par celle-ci.

COURRIERS CLUBS

EYZIN SAINT SORLIN : Votre demande d'arbitres auxiliaires a été prise en compte.

GF38 : demande concernant la reprise d'un arbitre en arrêt d'activité depuis plusieurs saisons, celui-ci peut reprendre sans refaire un stage de FIA, il doit par contre effectuer son dossier médical complet, ainsi que la fiche de renseignements, voir la procédure pour les arbitres en renouvellement sur le site du district.

AS DOMARIN : candidature pour formation arbitres auxiliaires du 09/10/2021 à la TOUR DU PIN, pris note, confirmation vous sera transmise peu avant la date suite au nombre de personnes inscrites (1 seule pour le moment).

ARTAS – CHARANTONNAY :

Courriel pour absence d'arbitre match U15 PB ACMD – ISLE D'ABEAU du 18/09/2021, lu et noté transmise au responsable concerné pour suite à donner.

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION DELEGATIONS

Mardi 21 septembre 2021 à 18h

Procès-Verbal N°524

Président : CICERON Fabien

Présents : DUTCKOWSKI Yohan, HESNI Mohammed, AGACI Franck

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06 33 54 57 25

DESIGNATEUR DELEGUES : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

MESDAMES, MESSIEURS LES CORRESPONDANTS DE CLUBS :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués.

MESURES COVID POUR LES DÉLÉGUÉS

Il est demandé à tous les délégués de se déplacer avec leur masque et de respecter l'ensemble des gestes barrières ainsi que les mesures de distanciation sociales.

Les délégués doivent porter le masque dès leur arrivée au stade et le garder durant l'intégralité de la rencontre jusqu'à leur départ du stade

Il est aussi demandé à tous les délégués de mettre en place l'organisation de la vérification des pass sanitaires auprès **de toutes les personnes présentes sur la feuille de match**.

DÉSIGNATIONS :

Week-end du 25 et 26 septembre 2021				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U17 D1	USVO	ISLE D'ABEAU	DIASPARRA Guillaume	USVO
D1 Féminine	IZEAUX ES	VER SAU AS	AHMED-HEZAM Zine	Frais aux 2 clubs
D5 Poule A	ABBAYE US	ST GEORGES DE COMMIERS	MORE Claude	ST Georges de Commiers
D3 Poule A	USVO	ST GEORGES DE COMMIERS	EI RHAFARI Reda	ST Georges de Commiers
D4 Poule A	2 ROCHERS	CHAMPAGNIER	SOUDANI Hamid	2 Rochers
D1 Poule A	AJA VILLENEUVE	FC2A	HUGOT Daniel	Caisse de Péréquation



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 21 septembre 2021 à 18h00

Procès-Verbal N° 524

Président : M. Mallet
Présents : M. Montmayeur
Excusés : J.P Bert ; F Agaci



RAPPEL DES REUNIONS DE DEBUT DE SAISON

La commission remercie tous les clubs organisateurs ainsi que toutes les équipes présentes à ces réunions de début de saison.

Vous trouverez sur le site du District le power point de ces réunions

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. Une liste par ordre alphabétique nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes reçues ce jour et validée

Asieg ; Balmes Nord.Isère ;Beaucroissant ; Beauvoir Royas ; Corbelin ;Domarin ;Domène ; Estrablin ;Frogès ;Goncelin ;Manival ;Miribel ;Nptre Dame de Mesage ; Rives ;Ro-Claix ;St André le Gaz ;St Etienne de Crossey ;St Joseph de Riviere St Latier ;Sud Isère ;Tunisiens St Matrtin Hères ; Turcs de Grenoble ; Uni Foot ;Vallée Bleue ; VerSau

Listes reçues ce jour et NON VALIDEE

Ascol 38 ;Beaurepaire ; Cremieu ; EG2F ;Izeaux ; La Cote St André ;La Murette ; Lauze ;Seyssins ;Vourey

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

COMMISSION DES FEMININES

Mardi 21 septembre 2021

Procès-Verbal N° 524

Président : Jacques Issartel

Présents : Gérard Bouat

Excusé : Thierry Truwant

Courriers : GT FEMININ ECHIROLLES , MOIRANS, GT NIVOLAS T S C, GT A C N D ,BOURBRE, EYBENS, VALLEE DE L'HIEN, 2 ROCHERS, FORMAFOOT B V, HAUTE TARENTEISE, CLAIX

Toutes les informations relatives au foot féminin sont à chercher soit dans le P V, soit dans la rubrique « pratique»

RAPPEL

Tous les courriers concernant le foot FEMININ sont à adresser à la COMMISSION FEMININES

FORMATION F M I

Pour les nouveaux clubs, intégrant les championnats seniors et U18 à 11 des formations F M I seront programmées ; se rapprocher de Marc Mallet pour y participer

Pour les championnats à 8, des formations seront prévues courant octobre, la F M I étant opérationnelle pour la 2° phase

Les calendriers des seniors D2 à 11, seniors à 8, U18 paraîtront en fin de semaine

Et débuteront le 2 octobre

Les U15 débuteront le 9 octobre

U12 F

Cette année, les commissions foot animation et féminines envisagent de mettre en place des plateaux U 12 F : Les clubs intéressés par cette pratique sont priés de s'inscrire auprès de la commission

A ce jour :

ST QUENTIN FALLAVIER, G U C, GT NIVOLAS T S C, VEZERONCE HUERT, VALLEE DE L'HIEN 1 et 2 ,FC 2 A, CROLLES, PAYS D'ALLEVARD , 2 ROCHERS, BOURGOIN, EYBENS, MOIRANS , GT A C N D

Pour les clubs intéressés par cette pratique, une réunion aura lieu le lundi 4 octobre

PLENIERE : Date en attente

Le Président **J. Issartel**

06 34 87 23 55





COMMISSION F.M.I

Mardi 21 septembre 2021 à 18h00

Procès-Verbal N° 524

Président : M. Mallet
Présents : M. Montmayeur ; JM Boulord
Excusé : F. Ciceron

FMI - RAPPEL IMPORTANT POUR LES EQUIPES DE JEUNES

Matches U15D1 : Les clubs d'ECHIROLLES et de SAINT MARCELLIN doivent impérativement mettre un dirigeant responsable dans leur feuille de match informatisée

CONVOICATIONS

Suite à l'absence de FMI, l'éducateur du club du FC2A Mr BONDOUX PERRIN Jonas ainsi que le dirigeant de l'équipe évoluant en U15D1 Mr TOUATI Samir sont convoqués par la commission FMI le 28 Septembre 2021 à 18h30 au District de l'Isère

COURRIERS

CVL38 : Est-ce que les joueurs qui ont une licence non valide peuvent participer à une rencontre

Dans la zone « Effectif », vous pouvez trouver des personnes qui peuvent ou non participer à votre rencontre. Cela peut arriver si cette personne n'est pas qualifiée le jour du match

Remarques Importantes : L'application feuille de match à travers son icône « i » transmet des informations qui sont affichées à titre « INDICATIF » sur un licencié. Il est de la responsabilité du club de vérifier par les voies officielles la qualification/participation de ses joueurs/joueuses à une rencontre. La FMI dans ce cas de figure n'est pas une voie officielle.

A partir du moment où le délai de qualification est dépassé, le club peut faire jouer son licencié s'il est certain que tous les papiers à fournir pour l'octroi de la licence ont bien été transmis

FMI - RAPPEL IMPORTANT DE DÉBUT DE SAISON

A l'approche du début de saison 2021 / 2022 et étant donné l'éloignement des derniers matchs, il est important de faire quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour sensibiliser les clubs et notamment les éventuels nouveaux dirigeants.

1. DERNIÈRE VERSION DE L'APPLICATION (pas de changement)

- Play Store : 3.9.0.0
- Apple Store : 3.9.0

2. PARAMÉTRAGE UTILISATEURS / ÉQUIPES

**ATTENTION => Le paramétrage des utilisateurs FMI a été réinitialisé.
Toutes les associations utilisateurs / équipes ont été remises à blanc !**

=> Les correspondants Footclubs des clubs doivent donc ressaisir **obligatoirement** le bon paramétrage des comptes des utilisateurs FMI avant les premiers matchs :

- Profil
- Gestionnaire feuille de match informatisée
- **Équipe affectée**

Les utilisateurs qui n'ont pas d'équipe affectée, ne doivent en aucun cas avoir la case « gestion de feuille informatisée » de cocher



3. MOTS DE PASSE

ATTENTION => Les mots de passe de l'ensemble des utilisateurs Footclubs / FMI ont été réinitialisés.

Chaque utilisateur étant amené à utiliser la FMI doit donc avoir vérifié la validité de son mot de passe **avant le jour J** :

- Pour les utilisateurs qui ont l'habitude d'accéder à Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)
- Pour les utilisateurs FMI exclusivement (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)

4. PRÉPARATION DES ÉQUIPES

- **L'ÉQUIPE RECEVANTE ET L'ÉQUIPE VISITEUSE**

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT**.

Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi => dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- Pour les matchs du dimanche => dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard



5. RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

• **UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => entre le vendredi 22 heures et le samedi 10 heures **impérativement, puis désactiver le wifi**
- Pour les matchs du dimanche => => entre le samedi 22 heures et le dimanche 10 heures **impérativement, puis désactiver le wifi**

IMPORTANT :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), **la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.**

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00

COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 21 septembre 2021 à 19h00

Procès-Verbal N° 524

Président : Patrick MONIER
Présents : Cédric DOLCETTI - Farid EL MASSOUDI

REUNION D'AVANT-SAISON 2021-2022 – COMPTE RENDU

Réunion du mercredi 15/09/2021 à 19h30 au siège du district.

Membres présents : Jean-Marc BOULORD (Commission des Règlements), Christophe CARRETERO (Commission Futsal), Cédric DOLCETTI (Commission Foot en Semaine et Entrepise), Janick LOUIS, Farid EL MASSOUDI (Commission Foot en Semaine et Entrepise) et Patrick MONIER (Commission Foot en Semaine et Entrepise).

Membre excusé : Joseph SABATINO (Commission des Arbitres).

Clubs présents : Air Liquide, AS CEA Grenoble, ASPTT Grenoble, Billieu, Deux Rochers, Eybens, GSE, Jarrie-Champ, Saint-Martin d'Hères.

Clubs excusés : Abbaye, Brézins, Fasson, Fontaine Les Îles, Métropolitains, Poisat, Rachais, Saint-Georges-de-Commiers, Saint-Martin d'Uriage, Saint-Paul-de-Varces, Touvet-Terrasse, Umicore.

Présentation : tour de table.

Pass sanitaire : Jean-Marc BOULORD rappelle les règles en vigueur (diaporama) et insiste sur le respect des lois. Echanges constructifs entre Jean-Marc et les clubs. A noter que beaucoup d'équipes ne se réengagent pas à cause des contraintes liées au pass sanitaire.

Correspondance : rappel utilisation adresse officielle <n°_fédéral_du_club>@laurafoot.org

Calendrier : 1 poule de 6 équipes pour le foot à 11, 2 poules pour le foot à 8. Début des championnats : à 11 le 04/10/2021 ; à 8 le 11/10/2021. J01 : 1 minute de silence sera à respecter en la mémoire de Monsieur Michel MUFFAT-JOLY.

Coupe Nationale : 2 équipes engagées, Air Liquide et GSE. Tours régionaux à jouer avant le 22/11/2021. 2 double-licences maximum sur la feuille de match (règlement coupe nationale). 1/32^{èmes} de finale le samedi 18/12/2021.

Coupes de l'Isère : reconduction des formules de poules pour le 1er tour. Finales les vendredis 13 et 20 mai 2021.

Coupe Futsal : organisée par la commission futsal, réservée uniquement aux équipes engagées foot en semaine et entreprise

Résultats : saisie des résultats et scan des feuilles de match sur Footclubs. Plus d'envoi courrier.

Règlements : intervention de Jean-Marc BOULORD.

Arbitrage : nouveaux arbitres pour le foot entreprises. Désignateur : Luc VAGNEUX.

Terrains : alternance pour les terrains synthétiques.

Fair-play : reconduction du système d'attribution du fair-play (équipes, commission).

Divers : informations sur la journée des bénévoles et les médailles du district.

Dotation : remise des récompenses aux clubs présents.

Clôture de la réunion : la commission remercie à nouveau tous les responsables de club et les membres de commission pour leur présence et pour la qualité des échanges.

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

5. Thibaut SONZONI (Arbitre) : noté, remerciements.

6. Nadir BEDAR (Arbitre) : noté, remerciements.

7. FC Agnin : noté, engagement foot à 8.

8. Jarrie-Champ : noté, engagement équipe 2 foot à 8.

9. AS CEA Grenoble : noté, désengagement équipe CEA 1 ST (foot à 11).

LIENS UTILES

Protocole de reprise des compétitions : <https://isere.fff.fr/simple/protocole-de-reprise-des-competitions/>

Vaccin et Pass sanitaire pour le retour au Foot : <https://isere.fff.fr/simple/vaccin-et-pass-sanitaire-pour-le-retour-au-foot/>

FOOT ENTREPRISE A 11

Equipes engagées : Air Liquide, ASPTT 1 La Poste, ASPTT 2 ST, CEA Grenoble, GSE.

Calendrier (phase automne) : J01) 04/10/2021. J02) 11/10/2021. J03) 18/10/2021. J04) 25/10/2021. J05) 15/11/2021. J06) 22/11/2021. J07) 29/11/2021. J08) 13/12/2021. J09) 17/01/2022. J10) 24/01/2022.

Calendrier Coupe : T1) 08/11/2021. T2) 06/12/2021. T3) 31/01/2022.

J01. CEA Grenoble – GSE.

Lundi 04/10/2021, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

J01. Air Liquide – ASPTT 2 ST.

Lundi 04/10/2021, 20h15. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.



J01. Exempt : ASPTT 1 La Poste.

J02. ASPTT 2 ST – GSE.

Lundi 11/10/2021, 20h00. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

J02. Air Liquide – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 11/10/2021, 20h15. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

J02. Exempt : CEA Grenoble.



FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE A 8

Equipes engagées : Liste des équipes engagées et calendriers dans le prochain PV.

COMMISSION FUTSAL

Mardi 21 septembre 2021 à 18h00

Procès-Verbal N°524

Président : CARRETERO Christophe
Présents : CARRETERO Christophe ; SUEUR Pierre

.....
Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr
Pour tout renseignement, vous pouvez joindre
Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

INFO :

Pour connaître le protocole de reprise des compétitions régionale et départementale, veuillez-vous rendre sur l'accueil du site du DIF.

Pensez à faire vos demandes de licences auprès de la LAURA Foot.

Formation module découverte Futsal : les 16 et 17 décembre 2021.

D1 ET D2 :

Début du championnat Semaine 40 soit du 04/10/2021 au 10/10/2021.

Les clubs engagés et validés à ce jour en D1 : Futsal Picasso ; A Futsal Pont de Claix ; Mistral Grenoble; Racing Club Alpin ; Vie et Partage ; Espoir Futsal 38.

Reste à valider : FC Voironnais.

Les clubs engagés et validés à ce jour en D2 : Académie des collines ; Futsall des Geants ; Mistral Grenoble 2 ; Nuxerete Fs 38.

Si nous restons à 12 équipes, seule la D1 restera et sera répartie en 2 poules de 6 équipes et une phase finale pour l'accession en ligue sous réserve de l'accord de la LAURAFoot sinon nous serons dans l'obligation de faire un championnat à 12 équipes.

COUPE DÉPARTEMENTALE FUTSAL :

Clubs engagés à ce jour sur foot 2000 :

Futsal Picasso ; A Futsal Pont de Claix ; Mistral Grenoble 1 ; Espoir Futsal 38 ; Futsall des Géants ; Nuxerete Fs 38.

Veillez également me confirmer par mail au DIF via l'adresse mail de vos clubs vos engagements en coupe départementale futsal ainsi que vos créneaux de gymnase

Nous organiserons une réunion plénière le jeudi 30 septembre 2021 à 19h00 au DIF.

COMMISSION DES REGLEMENTS

Mardi 21 septembre 2021 à 18 h 00

Procès-Verbal n° 524

Mail commission : reglements@isere.fff.fr

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Aline BLANC, Lucien BONO, Patrice GALLIN, Daniel HUGOT, Gilbert REPELLIN, Gérard ROBIN.

COURRIERS

VINAY – SAINT ANDRE LE GAZ : le pass sanitaire ne s'appliquera qu'à partir de 12 ans et 2 mois. Ce délai laissera deux mois aux adolescents afin qu'ils se fassent vacciner

VALLEE DU GUIERS – VEZERONCE-HUERT – CREYS-MORESTEL : en attente de vos documents de demande d'ententes pour régulariser vos ententes en féminines.

ST SIMEON SPORT FOOTBALL / M.J.C. ST HILAIRE DE LA COTE : merci de préciser vos effectifs dans vos documents « demande d'entente ».

GUC FF / AJA VILLENEUVE : l'entente sera validée lorsqu'il y aura au minimum 3 joueuses licenciées dans chacune des équipes féminines à 11 et 2 pour les équipes féminines à 8.

BOURG D'OISANS : demande transmise à la commission sportive.

CORBELIN / LA BATIE MONTGASCON : votre demande d'entente en U13 est incomplète. Il manque la partie réservée au club de LA BATIE MONTGASCON.

SEYSSINS : Vous adresser au service licences de la LAuRAFOOT.



MUTATIONS DE JOUEURS U20

Plusieurs clubs ont interrogé le district au sujet des mutations de joueurs U20 quittant un club qui va se déclarer en inactivité partielle (ou qui s'est déclaré).

Le District de football s'est rapproché du service juridique de la ligue qui a répondu :

« Il n'est pas possible de prononcer une inactivité en catégorie U20 sur footclubs car l'inactivité est possible sur les catégories U14/U15, U16/U17, U18/19 et SENIORS. Autant règlementairement qu'informatiquement, il n'est pas possible de faire une inactivité qu'en U20. En effet, un joueur U20 est considéré comme un joueur SENIORS même s'il joue dans un championnat jeunes...

Dès lors, si le club A souhaite récupérer les U20 du club B, ces derniers seront exemptés du cachet mutation **si et seulement si** le club B a déclaré une inactivité dans la catégorie SENIORS.

Dès lors, si le club B a un effectif SENIORS, les joueurs U20 souhaitant le quitter et aller dans le club A se verront apposer le cachet mutation sur leur licence. »

EDUCATEURS D1

	CLUBS	NOM DE L'EDUCATEUR	PRENOM	TYPE DE LICENCE	N° LICENCE
D1A	LA MURETTE	MARTIN	Cyril	Technique Régional	2598614395
D1A	ASIEG	BRAZANE	Sofiane	Educateur Fédéral	2538646451
D1A	BALME NORD ISERE	MAMAN	Bernard	Educateur Fédéral	2520043797
D1A	EYBENS 2	BOUABID	Larbi	Educateur Fédéral	2543227159
D1A	FC 2A	LAVAU	Jérémy	Educateur Fédéral	2598624763
D1A	GIERES 2	BUONOMO Cyril	Gaetan	Educateur Fédéral	2529409701
D1A	LA TOUR-ST CLAIR	BRON	Mickaël	Educateur Fédéral	2520348920
D1A	LE VERSOUD	MAURICE	David	Technique Régional	2510946499
D1A	SASSENAGE	COLOMBANI	Thibault	Educateur Fédéral	2529414864
D1A	ST ANDRE LE GAZ	CLEMENT	Jean Baptiste	Educateur Fédéral	2519419194

D1A	ST CASSIEN	GALLOIS	Quentin	Educateur Fédéral	2588634305
D1A	VALLEE DE LA GRESSE 2	ZAMBITO	Gaetan	Educateur Fédéral	2599864028
D1A	VILLENEUVE	DONOSIO	Claudio	Educateur Fédéral	2511133959
D1B	CHARVIEU-CHAVAGNEUX 2	ALAIMO	Raphaël	Educateur Fédéral	2519402766
D1B	CROLLES	AVELINE	Nicolas	Educateur Fédéral	2519426734
D1B	ECHIROLLES 3	DJELLAL	Karim	Technique Régional	2520250722
D1B	ESTRABLIN	IFOUZAR	Zakari	Educateur Fédéral	2520244977
D1B	FORMAFOOT	BRIET	Loïc	Educateur Fédéral	2519428666
D1B	JARRIE-CHAMP	MENDESS	Ahmed	Educateur Fédéral	2520251340
D1B	LA COTE ST ANDRE 2	HAYOUNE	Karim	Educateur Fédéral	2520239909
D1B	MOS TROIS RIVIERES 2	DELAGE	Alexandre	Technique Régional	2568621898
D1B	NIVOLAS	NAJIH	Saïd	Dirigeant	2588657311
D1B	REVENTIN	LEFEVRE	David	Technique Régional	2500705828
D1B	ST MARTIN D'HERES	HAMILA	Salem	Educateur Fédéral	2520237325
D1B	ST MAURICE L'EXIL	VIRIEUX	Rodolphe	Technique Régional	2510482432
D1B	VALLEE DU GUIERS 2	HUMBERT	Maxence	Educateur Fédéral	2518689964
D1B	VEZERONCE-HUERT	TERRASSON	Ludovic	Educateur Fédéral	2511135268



ENTENTES

N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club gestionnaire	Nbre équipes
U17					
11.17	UNIFOOT	A.S. DOMARIN		UNIFOOT	1
U15					
10.15	F.C. VOIRON PAYS VOIRONNAIS	C.S. VOREPPE		F.C. VOIRON PAYS VOIRONNAIS	1
SENIORS D5					
1.D5	THODURE	B.O.S.S.		THODURE	1

COMMISSION SPORTIVE

Mardi 21 Septembre 2021 à 14h00

Procès-Verbal N°524

Président : Michel Vachetta
Présents : Annie Brault, Gérard Bouat, Dan Marchal, Daniel Guillard.
Excusés : Bernard Buosi, Amar Remli.

RAPPEL AUX CLUBS:

FC MOIRANS et ARTAS CHARANTONNAY :

La commission vous rappelle que devez faire impérativement les changements d'horaires pour vos séniors D4 par footclubs.

U13

Niveau 2 : Poule B : incorporer GIERES 2
Poule D : incorporer CROLLES 3

Niveau 3 : Poule A : supprimer CROLLES 3 incorporer CROLLES 4
Poule C : incorporer 2ROCHERS 3, JARRIE CHAMP 3, MISTRAL 2 et SASSENAGE 2
Poule E : incorporer MOIRANS 2
Poule M : supprimer 2ROCHERS 3 incorporer CHATTE 2 et VERSAU
Poule O : incorporer FORMAFOOT 2
Poule Q : incorporer VALLEE HIEN 3
Poule U : incorporer VILLEFONTAINE et ST CLAIR LA TOUR 3
Poule V : supprimer VALLEE HIEN 3 incorporer TIGNIEU 2
Poule Y : supprimer VILLEFONTAINE incorporer REVENTIN 4.

Responsable **Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.**

U17

D2 : Poule B. Suite au forfait général de VOIRON-MOIRANS et la mise en inactivité du club du VER SAU cette poule ce retrouvant à trois équipes , la commission a décidé de supprimer cette poule et de répartir les équipes restant dans d'autres poules

Poule A : GIERES 1 prend la place de l'exempt et jouera samedi 25 septembre au PAYS ALLEVARD.

Poule C : Supprimer CHIRENS et remplacé par SEYSSINS 2.
ECHIROLLES 3 prend la place de l'exempt et jouera samedi 25 septembre à CROSSEY 1.

Poule D : CHIRENS prend la place de l'exempt et jouera samedi 25 septembre contre la COTE SAINT ANDRE 2.

D3 Poule A : ECHIROLLES 4 prend la place de l'exempt et jouera samedi 25 septembre 2021 contre le VERSOUD au VERSOUD.

Poule H : UNIFOOT prend la place de l'exempt et jouera samedi 25 septembre 2021 à TIGNIEU JAMEYZIEU.

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38

SENIORS

FC MOIRANS et ARTAS CHARANTONNAY:

La commission vous rappelle que devez faire impérativement les changements d'horaire pour vos séniors D4 par footclubs.

CLUBS

CVL 38 : Pour vos licences voir avec le service licences de Laura FOOT.

FC BOURG D'OISANS et FLACHERES :

Après avoir reporté la première journée pour permettre aux clubs de se mettre à jour pour les licences, la commission ne valide pas le report de vos rencontres de ce weekend.

Les matchs de la première journée catégorie D4 se joueront le 28 Novembre 2021.

Les matchs de la première journée catégorie D3 se joueront soit le 17 Octobre soit le 28 Novembre.

CATEGORIE D3

Poule A : Pays d'Allevar / Jarrie champ 2 le 17 Octobre 2021.

As Grésivaudan / Us La Murette 2 le 17 Octobre 2021.

Fc Crolles 2 / St Paul De Varcès 1 le 28 Novembre 2021.

Poule B : As Beaucroissant / Boss le 17 Octobre 2021.

Rives 2 / Cs Miribel le 17 Octobre 2021.

As Versau 2 / 2 Rochers le 17 Octobre 2021.

Poule C : Estrablin 2 / Ascol Foot 38 le 17 Octobre 2021.

St Andre Le Gaz 2 / Vallée de l'Hien le 17 Octobre 2021.

Virieu Valondras / Balmes Nord Isère le 17 Octobre 2021.





Poule D : Tour St Clair / Vallée Du Guiers le 28 Novembre 2021.
Tignieu-Jameyzieu / Domarin 2 le 28 Novembre 2021.

Ces rencontres seront sur le site la semaine prochaine.

Responsable Michel Vachetta 06.25.25.31.32.



Le président
Michel Vachetta

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

Du samedi 25 septembre 2021 au dimanche 26 septembre 2021

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

samedi 25 septembre 2021

Plateau U6-U7 GF38 à 10h30

dimanche 26 septembre 2021

Match Seniors R3 GF38 3/BRON GRAND LYON à 15h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 25 septembre 2021

Plateau U8-U9 FC2A (21 équipes) à 10h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 25 septembre 2021

Match U17 D1 FC2A/FC CROLLES à 14h00

dimanche 26 septembre 2021

Match Seniors D5 FC2A 2/ENTENTE GRESIVAUDAN 2 à 15h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 25 septembre 2021

Match U15 D2

FC AJAT VILLENEUVE/CLAIX FOOT à 14h00

Match Seniors D1 AJA VILLENEUVE/FC2A à 19h00

dimanche 26 septembre 2021

Match U18 R1 GF38/FC ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON à 15h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 25 septembre 2021

Plateau U6-U7 FC MISTRAL à 10h30

Match U13 FC MISTRAL/AC SEYSSINET à 14h00

Match U15 D2 FC MISTRAL/FC ÉCHIROLLES 3 à 16h00

Match U20 D1 USVO/FC ISLE D'ABEAU à 19h00

dimanche 26 septembre 2021

Match Féminines D1 FC MISTRAL/VALLÉE DU GUIERS à 12h30

Match Seniors D1 ASIEG/FC VERSOUD à 15h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 26 septembre 2021

Match Seniors D5 US ABBAYE/ST GEORGES DE COMMERS 2 à 15h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 26 septembre 2021

Match U18F R1 GF38 2/FC BOURG PERONNAS à 13h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 26 septembre 2021

Match U15 R1 GF38/AS ST PRIEST à 13h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

dimanche 26 septembre 2021

Match U14 R1 GF38/AS ST PRIEST à 13h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°3 RUGBY samedi 25 septembre 2021

Match amical ASGC/BRIANCON à 15h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 25 septembre 2021

Match U15F D3 GF38 3/AC SEYSSINET 2 à 12h30

Match U16 R1 GF38/FC CLUSES SCIONZIER à 15h00

dimanche 26 septembre 2021

Match U18 R2 GF38 2/FC LIMONEST ST DIDIER à 11h00

Match Féminines D2 GF38/OL. MARSEILLE à 15h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

dimanche 26 septembre 2021

Match seniors D4 TURCS DE GRENOBLE/US THO-DURE à 15h00

Match Seniors D2 ASIEG 2/OL.VILLEFONTAINE à 12h30

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 25 septembre 2021

Plateau U6-U7 USVO à 10h30

Match U13 USVO 2/FC SEYSSINS à 14h00

Match U13 USVO 3/FC ST MARTIN D'HÉRES 4 à 14h00

dimanche 26 septembre 2021

Match Seniors D3 USVO/ST GEORGES DE COMMIERS à 15h00

PLANNING WEEK-END

Du samedi 2 octobre 2021 au dimanche 3 octobre 2021

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

samedi 2 octobre 2021

Plateau U8-U9

GF38 à 10h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 2 octobre 2021

Plateau U6-U7

FC2A/OC EYBENS/DFC 2 ROCHERS à 10h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 2 octobre 2021

Match U13

FC2A/AS FONTAINE à 13h30

Match U13

FC2A 2/ASIEG à 13h30

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 2 octobre 2021

Plateau U6/U7

AJA VILLENEUVE/CS VOREPPE/VO PORTUGAL/US

ABBAYE à 10h30

Match U13

AJAT VILLENEUVE/VOREPPE à 13h30

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 2 octobre 2021

Plateau U8-U9

FC MISTRAL à 10h30

Match U20 D2

ASIEG/ES MANIVAL à 16h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 2 octobre 2021

Match U13

US ABBAYE 2/OC EYBENS 5 à 14h00

Match U13

US ABBAYE/CLAIX FOOT à 14h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 2 octobre 2021

Match U13

GF38/FC ÉCHIROLLES 2 à 14h00



Match U13
GF38 3/ES MANIVAL 2 à 14h00

Match Seniors D1
FC2A/ASL ST CASSIEN à 19h00

dimanche 3 octobre 2021

Match U19F Nat.
GF38/OLYMPIQUE VALENCE à 15h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 2 octobre 2021

Match U13
FC2A 3/AS BAJATIÈRE à 13h30

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 2 octobre 2021

Plateau U8-U9
USVO à 10h30

Match U13
USVO 3/FC ÉCHIROLLES 3 à 14h00

Match U13
USVO 2/FC ST MARTIN D'HÉRES à 14h00

Match U13
USVO/FC SUD ISÈRE à 16h00



COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 21 septembre 2021

Procès-Verbal N°524

Président : Samuel BOURGEOIS

.....

Nous informons les éducateurs ayant passé leur formation CFF3 à Seyssins que la certification CFF3 du 1^{er} décembre est ouverte en ligne depuis ce jour 14 septembre, pensez à vous inscrire.

LES FORMATIONS EN OCTOBRE

**Certification CFF1
6 Octobre 2021 A BIOL
7h45 à 12h00**

Liste des éducateurs convoqués :

Nom

ANNEQUIN Samantha
ANNEQUIN Typhaine
BATTISTINI Louise
BEN MESSAOUD Bechir
BERNARD COLOMBAT Severine
BOUDIAF Ahmed
CARLINO Romain
CHENAUVIER Didier
COCHET Loan
DELBOS Robin
DEJEAN Samuel
De Riemacker Mélissa
FABBRI Enzo

Club

C.S. NIVOLAS VERMELLE
C.S. NIVOLAS VERMELLE
GUC FOOTBALL FEMININ
MISTRAL
A.S. CESSIEU
FC ECHIROLLES
SAINT MARTIN D'HERES F. C.
BEAUVOIR
A.S. ST ETIENNE DE CROSSEY
OYEU
VALLEE DE L'HIEN
GUC FOOT FEMININ
OYEU

FRIZON Xavier
GHAFIRI Abdelhak
GHARBI Aymen
HARBOUCHE Farid
LORENZI Manuela
MACHADO Ludovic
MARTIN Corentin
MOULIN Thibaut
PERNET Aurélien
PIOMBO Aurelien
POINARD Allison
ROSTAING Anthony
SARAIVA Remi
SIMOES Christophe
TAPPA Didier
YNNA Jeremy

AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
ISLE D'ABEAU
GRENOBLE FOOT38
MISTRAL
F.C. SUD ISERE
ST. CHABONNAIS
FC SUD ISERE
AC SEYSSINET
FC. BOURGOIN
U. S. BEAUVOIR ROYAS
VALLEE DE L'HIEN
EYZIN ST SORLIN
2 ROCHERS
F.C. COTE SAINT ANDRE
U.S. LA MURETTE
DOLOMIEU

CERTIFICATION CFF1
13 OCTOBRE 2021 ANNULEE FAUTE DE PARTICIPANTS

FORMATION CFF2
11-12 ET 14-15 OCTOBRE 2021 A MANIVAL
DE 8H A 17H30

Liste des éducateurs convoqués :

ACHIR Ouissam
ACHOURI Mheidi
BATTISTINI Louise
BEN REDJEB Nasreddine
BOUDE Melvin
CARRET Matteo
COCHET Loan
ERRICO Guillaume
FILIBERTO Florent
GONZALES Corentin
GOUDET Mickael
GUELPA Jeremy
GUEYE Souleymane
JALLUD Cyril
JARRAND ALLIER Enzo
LAINE Stephane
LORENZI Manuela
MILED Meldin
MIMOUN Ichem
MONGELLI Jean Paul
MOUMEN Amine
RICARD Jody
ROSSI Matteo
ROUSSILLON ROMAIN

O.C. D'EYBENS
UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
GUC FOOTBALL FEMININ
O.C. D'EYBENS
[O.C. D'EYBENS attente licence](#)
U.S. LA MURETTE
A.S. ST ETIENNE DE CROSSEY
J.S. ST GEORGOISE
A.S. TULLINS FURES
U.S. LA MURETTE
F.C. CANTON DE VINAY
F.C. ST MARTIN D'URIAGE
E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
U.S. LA MURETTE
L.C.A. FOOT 38
A.C. SEYSSINET PARISSET
F.C. SUD ISERE
F.C. CANTON DE VINAY
2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
ENT.S. DU RACHAIS
C.S. NIVOLAS VERMELLE
A. S. DE DOMARIN
C.S. NIVOLAS VERMELLE
ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB



SERVONNET Frederic
SERVONNET Mathieu
SING Alain
VALADA Christophe
VILLALOBOS LATORRE Richard
YOUNES Habil

FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
A.S. TULLINS FURES
U. S. CREYS-MORESTEL
E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
A.C. SEYSSINET PARISET
E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER

**CERTIFICATION CFF2
20 OCTOBRE 2021 A REVENTIN
7H45 À 12H00**

Liste des inscrits

Nom

ACHOURI Fares
COMBE Eddy
FERNANDES Jeremy
FREYNET Marjorie
FRIZON Xavier
GHARBI Aymen
GIPPET Patrice
HORBASIC Renaud
LE DIODIC Julien
LUCATELLI Mickael
MEDJALDI Amine
MUREDDU Jawad
PAITREAUD Simon
ROVIRA Damien
VAILLANT Patrick

Club

USVO
ST HILAIRE COTE
C.S. VOREPPE
F.C. SUD ISERE
AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
GF38
ASSOCIATION ECOLE DE FOOTBALL 38
F.C. SUD ISERE
DOMARIN
[OC EYBENS attente licence](#)
F. C. VILLARD-BONNOT GRESIVAUDAN
A.S. CESSIEU
SAINT MARTIN D'HERES F. C.
ST ANDRE LE GAZ
U.S. REVENTINOISE

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

REUNION DU MARDI 21 SEPTEMBRE 2021

Procès-Verbal N°524

Présents : Mr. M. VACHETTA, J. DA CUNHA VELOSO.

Excusés : C. FARRAT, D. FRANZIN, J. SABATINO, F. NARDIN.

LES COMMISSIONS DU STATUT DE L'ARBITRAGE :

Rappel de l'article 8 du Statut Fédéral :

Les Commissions du Statut de l'Arbitrage ont notamment pour mission de statuer sur le rattachement des arbitres à un club, y compris sur celui des arbitres ayant changé de club ou de statut dans les conditions fixées aux articles 30 et 31, [...]

La Commission de District statue pour tous les clubs dont l'équipe représentative évolue dans les divisions du District.

La Commission Régionale statue pour les clubs dont l'équipe représentative évolue en Ligue ou en Fédération.

En cas de changement de club, la Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour statuer pour le club d'accueil se prononce sur le rattachement de l'arbitre à son nouveau club.

La Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour statuer pour le club quitté décide, le cas échéant, de l'application des dispositions favorables de l'article 35 du présent statut.

PREAMBULE

En préambule de la réunion, le Président de la Commission du Statut Régional de l'Arbitrage de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, M. Lilian JURY, rappelle que lors de sa réunion du 24 mars 2021, le Comité Exécutif de la Fédération Française de Football a décidé de prononcer l'arrêt définitif des compétitions de la saison 2020/2021.

Lors de sa réunion du 6 mai 2021, afin de définir les modalités d'application des dispositions des textes fédéraux pour la saison 2020/2021, le COMEX a adopté les décisions suivantes concernant le Statut de l'Arbitrage :

C.R.S.A. du 15/06/2021 Page2/16

« Un principe directeur est adopté, celui de faire preuve de bienveillance vis-à-vis du club qui a entrepris les démarches pour continuer à être en règle, ou pour se mettre en règle lorsqu'il était en infraction.

□ 1. *Situation d'infraction des clubs Lorsque le club a inscrit à une ou plusieurs formations le nombre d'arbitre(s) nécessaire afin d'être en règle pour la saison en cours, mais que cette formation n'a pu aller à son terme du fait de la crise sanitaire, alors il sera malgré tout considéré comme étant en règle vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage pour la saison 2020/2021. A l'inverse, lorsque le club n'a pas inscrit à une ou plusieurs formations le nombre d'arbitre(s) nécessaire afin d'être en règle pour la saison en cours, alors il débutera la saison 2021/2022 dans la situation dans laquelle il se trouvait à l'issue de la saison 2019/2020. Chaque instance reste libre d'organiser des sessions de formation d'ici le 30 juin 2021, afin de permettre aux clubs de se mettre en règle pour la saison en cours.*

□ 2. *Modification de certaines dates Concernant le calendrier relatif au Statut de l'Arbitrage pour la saison 2021/2022, les trois dates suivantes sont modifiées :*

- La date du premier examen de la situation des clubs est repoussée du 31 janvier au 31 mars 2022 ;

- La date limite de publication de la liste des clubs en infraction est repoussée du 28 février au 30 avril 2022



- La date du second examen de la situation des clubs (avec vérification du nombre de matchs effectués par les arbitres), est repoussée du 15 au 30 juin 2022 »

PREAMBULE :

Les décisions ci-après prononcées par la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel qui jugera en deuxième instance – dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée – dans les conditions de forme prévue à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

LES COMMISSIONS DU STATUT DE L'ARBITRAGE (Rappel de l'article 8 du Statut Fédéral)

Les Commissions du Statut de l'Arbitrage ont notamment pour mission de statuer sur le rattachement des arbitres à un club, y compris sur celui des arbitres ayant changé de club ou de statut dans les conditions fixées aux articles 30 et 31,

La Commission de District statue pour tous les clubs dont l'équipe représentative évolue dans les divisions du District. La Commission Régionale statue pour les clubs dont l'équipe représentative évolue en Ligue ou en Fédération. En cas de changement de club, la Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour statuer pour le club d'accueil se prononce sur le rattachement de l'arbitre à son nouveau club. La Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour statuer pour le club quitté décide, le cas échéant, de l'application des dispositions favorables de l'article 35 du présent statut.

OBLIGATIONS (rappel de l'article 41-1 du Statut Fédéral de l'Arbitrage).

Le recrutement des arbitres est obligatoire pour les clubs participant aux compétitions officielles.

Le nombre d'arbitres officiels que les clubs doivent mettre à la disposition de leur District ou de leur Ligue, au sens donné à l'article 33, est variable suivant la compétition à laquelle participe leur équipe première et ne peut être inférieur à :

- Championnat de Ligue 1 : 10 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours et 6 arbitres majeurs,
- Championnat de Ligue 2 : 8 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours et 5 arbitres majeurs,
- Championnat National 1 : 6 arbitres dont 3 arbitres majeurs,
- Championnat National 2 et National 3 : 5 arbitres dont 2 arbitres majeurs,
- Championnat Régional 1 : 4 arbitres dont 2 arbitres majeurs,
- Championnat Régional 2 : 3 arbitres dont 1 arbitre majeur,
- Championnat Régional 3 et Championnat Départemental 1 : 2 arbitres dont 1 arbitre majeur,
- Championnat de France Féminin de Division 1 : 2 arbitres dont 1 arbitre féminine,
- Championnat de France Féminin de Division 2 : 1 arbitre,
- Championnat de France Futsal de Division 1 : 2 arbitres, dont 1 arbitre Futsal,
- Championnat de France Futsal de Division 2 : 1 arbitre,
- Equipe Régional 1 et Régional 2 Futsal : 1 arbitre spécifique Futsal (Les clubs Futsal ne pourront pas présenter un arbitre qui représente déjà un club en football à 11),
- Autres divisions de district, championnats de football d'entreprise, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes, et autres championnats féminins : 1 arbitre,
- Avant dernier niveau de district : 1 arbitre ou 1 arbitre-auxiliaire,
- Dernier niveau de district : pas d'obligation.

2. Dans le cas où un club comporte une section féminine, il y a lieu de tenir compte des obligations les plus importantes, entre celles de son équipe première masculine et celles de son équipe féminine. Si ces obligations sont identiques, il y a lieu de considérer que c'est l'équipe première masculine qui détermine les obligations du club.

Il en est de même pour les clubs engageant des équipes en Football Diversifié, l'équipe Libre déterminant dans ce cas les obligations en cas d'égalité.

3. Les dispositions particulières des Ligues imposant à leurs clubs un nombre d'arbitres plus élevé que ci-dessus, restent applicables aux clubs de ces Ligues disputant un Championnat National.
L'âge s'apprécie au 1er janvier de la saison en cours.

NOMBRE D'ARBITRES au Statut Aggravé de la Laura Foot

En parallèle des obligations prévues à l'article 41-1, les clubs évoluant en Seniors libre masculins en FFF, LFP, en Ligue Laura Foot et dans les deux premiers niveaux des districts de la Laura Foot (D1 et D2) devront répondre aux obligations minimales du Statut Aggravé dont le nombre définitif minimal d'arbitres âgés de 21 ans et plus au 1er janvier de la saison concernée sera communiqué aux clubs lors de la parution des informations au 30 septembre. Un tableur sera mis à disposition des clubs afin que ceux-ci puissent eux-mêmes calculer leurs obligations avant l'engagement de leurs équipes.

Ce nombre (arrondi au sens mathématique du terme : par exemple $2,4 = 2$ et $2,5 = 3$) sera calculé pour chaque club en fonction du nombre d'arbitres utilisés (divisé par 2 car 2 équipes par match) affecté d'un coefficient de 1,15 pour nécessité de fonctionnement pour les différentes équipes seniors masculines libres FFF, LFP, Ligue et jusqu'au troisième niveau de District (D3) inclus ainsi que pour les différentes équipes seniors féminines FFF et Ligue.

La Commission Départementale de l'Arbitrage publiera chaque saison avant le 30 septembre le nombre d'arbitres désignés dans chaque compétition citée dans le précédent paragraphe, FFF, LFP, Ligue et District jusqu'au niveau D3. Faute de publication, c'est le nombre de la saison précédente qui sera acté.

Après avis favorable de sa C.D.A. pour les jeunes arbitres de district et de la C.R.A. pour les Jeunes Arbitres de Ligue, un arbitre âgé de plus de 18 ans qui en a fait la demande avant le 30 septembre de la saison, peut diriger des rencontres seniors et compte comme arbitre âgé de 21 ans et plus au 1er janvier de la saison concernée s'il a effectué le nombre minimal requis de journées dans la catégorie seniors.

Un Jeune Arbitre Fédéral est considéré comme arbitre âgé de 21 ans et plus au 1er janvier de la saison concernée.

SANCTIONS SPORTIVES (rappel de l'article 47 du Statut Fédéral de l'Arbitrage)

1. En plus des sanctions financières, les sanctions sportives suivantes sont appliquées à l'exception des équipes participant aux Championnats de Ligue 1, Ligue 2 et National :

a) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en première année d'infraction, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «Mutation» autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué d'une unité pour le Futsal et de deux unités pour le Football à 11.

Cette mesure est valable pour toute la saison.

b) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin en deuxième année d'infraction, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «Mutation» autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de deux unités pour le Futsal et de quatre unités pour le Football à 11.

Cette mesure est valable pour toute la saison.

c) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «Mutation» autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué, pour la saison suivante, du nombre total d'unités équivalant au nombre de mutations de base auquel le club avait droit.

Cette mesure ne concerne pas les joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «Mutation» en application des dispositions de l'article 164 des Règlements Généraux.

Elle est valable pour toute la saison et reprend effet pour chacune des saisons suivantes en cas de nouvelle infraction.

2. En outre, tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction et au-delà, en plus de l'application du § 1 c) ci-dessus, ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place.

3. La sanction de réduction du nombre de joueurs mutés ne s'applique qu'à l'équipe Senior hiérarchiquement la plus élevée. Dans le cas d'un club comportant une section Féminine, une section de Football Diversifié ou exclusivement

des équipes de Jeunes, il s'agit de l'équipe déterminant les obligations du club au regard de l'article 41 du présent Statut.

La sanction de non-accession ne s'applique qu'à une équipe Senior du club, étant précisé que si plusieurs équipes d'un même club sont concernées, celle évoluant dans la division la plus élevée est sanctionnée. Dans le cas d'un club comportant une section Féminine, une section de Football Diversifié ou exclusivement des équipes de Jeunes, l'équipe sanctionnée est déterminée dans les conditions de l'alinéa précédent.

Aucune des deux sanctions ne peut s'appliquer, le cas échéant, à l'équipe participant aux championnats de Ligue 1, Ligue 2 et National. Dans ce cas, la sanction est appliquée à la seconde équipe du club dans la hiérarchie sportive.

4. Les pénalités sportives ne s'appliquent pas au club disputant le championnat de dernière série de District ou de Ligue pour celles qui n'ont pas de Districts, dans les compétitions Libres ou de Football d'Entreprise, sauf disposition contraire adoptée par l'Assemblée Générale de Ligue sur proposition des Districts.

5. Lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions financières et sportives reprennent effet en cas de nouvelle infraction et sont appliquées :

- a) au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison,
- b) au niveau de la première année d'infraction s'il a été en règle pendant deux saisons consécutives.

6. En cas de fusion de clubs, les sanctions financières et sportives doivent être appliquées en tenant compte de la situation de celui des clubs fusionnés dont l'équipe première est hiérarchiquement la plus élevée.

Si les équipes premières des clubs fusionnés évoluent au même niveau hiérarchique, le club issu de la fusion doit être considéré :

. Comme étant en règle vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage si l'un des clubs fusionnés était en règle,

. Comme étant en infraction si les clubs fusionnés étaient eux-mêmes en infraction, étant précisé que le niveau de pénalisation (1ère, 2ème ou 3ème année d'infraction et au-delà) est alors celui applicable à celui des clubs fusionnés qui est le moins pénalisé.

Modulation des sanctions sportives avec un arbitre-auxiliaire :

En avant dernier niveau de District, la présence d'un arbitre-auxiliaire dans les clubs masculins sera prise en compte pour adapter les sanctions.

Quelle que soit l'année d'infraction du club :

- a) accession immédiate en division supérieure si le club a gagné sa place,
- b) sanctions financières maintenues,
- c) décompte normal des mutés les deux premières saisons.

Pour le club figurant sur la liste arrêtée au 1er juin en troisième année d'infraction et au-delà : maintien de 2 joueurs mutés en équipe supérieure la saison suivante.

LISTE DES CLUBS DU DISTRICT DE L'ISERE EN INFRACTION AU STATUT FÉDÉRAL ET AU STATUT AGGRAVÉ DE LA LIGUE AU 15 JUIN 2021.

SENIORS

Niveau	Clubs	N° Club	Obligations	Manquant	Infraction
D1	CROLLES-BERNIN	517504	1+21 ans et1Majeur	1+21 ans et1Majeur	1ère
D1	JARRIE-CHAMP	512948	1+21 ans et1Majeur	1Majeur	1ère
D1	FC 2A	544456	1+21 ans et1Majeur	1Majeur	1ère
D1	ASL ST CASSIEN	530929	1+21 ans et1Majeur	1Majeur	1ère
D2	US ROCLAIX	581944	1 Arb	1 Arb	1ère
D2	FC BILIEU	526807	1 Arb	1 Arb	1ère

D2	FC NOYAREY	528946	1 Arb	1 Arb	1ère
D3	ASCOL FOOT 38	553348	1 Arb	1 Arb	1ère
D3	AS ST LATTIER	516886	1 Arb	1 Arb	1ère
D3	FC TURCS LA VERPILLIERE	547542	1 Arb	1 Arb	1ère
D3	FC TIGNIEU-JAMEYSIEU	539828	1 Arb	1 Arb	1ère
D3	ECBF	546272	1 Arb	1 Arb	1ère
D3	FC VIRIEU / VALONDRAS	560144	1 Arb	1 Arb	2ème
D3	FC VALLEE DE L'HIEU 38	581969	1 Arb	1 Arb	2ème
D3	AS GRESIVAUDAN	550152	1 Arb	1 Arb	3ème
D4	CLAIX FOOT	522619	1 Arb	1 Arb	1ère
D4	AS CROSSEY	519931	1 Arb	1 Arb	1ère
D4	FC AGNIN	582776	1 Arb	1 Arb	1ère
D4	FROGES OC	590249	1 Arb	1 Arb	1ère
D4	FC PONT DE CLAIX	550854	1 Arb	1 Arb	1ère
D4	FC BOURG D'OISANS	526562	1 Arb	1 Arb	1ère
D4	FC QUATRE MONTAGNES	527889	1 Arb	1 Arb	1ère
D4	US ST ANTOINE	525330	1 Arb	1 Arb	1ère
D4	ES IZEAUX	529477	1 Arb	1 Arb	1ère
D4	NOTRE DAME DE MESSAGE	534245	1 Arb	1 Arb	2ème
D4	FC ST GEOIRE EN VALDAINE	541585	1 Arb	1 Arb	2ème
D4	ENT PIERRE CHATEL	504533	1 Arb	1 Arb	3ème

STATUT DE L'ARBITRAGE AGGRAVE DISTRICT JEUNES **CLUBS EN INFRACTION au 15 juin 2021**

Suite de l'article 1.2 du Statut Régional de l'Arbitrage :

« En plus des obligations prescrites par l'article 41-1, les clubs ayant des équipes de jeunes devront disposer de jeunes arbitres selon les modalités suivantes :

A - Clubs dont une ou plusieurs équipes de jeunes disputent :

- a) le championnat national des U19
 - b) le championnat national des U17
 - c) l'un des championnats de Ligue suivants (dirigé par 3 arbitres) : U20, U18, U16 ou U15
- > 2 JEUNES ARBITRES

B. - Clubs dont une ou plusieurs équipes de jeunes disputent :

- a) l'un des championnats de Ligue suivants (dirigé par 1 arbitre) : U18, U16, U15 ou U14.
 - b) le championnat de jeunes de la plus haute série de leur District (à compter de la saison 2020/2021)
- > 1 JEUNE ARBITRE

Pour les groupements de jeunes : pour les obligations relatives aux équipes du Groupement, l'un au moins des clubs le composant devra être en règle avec les obligations du statut de l'arbitrage des jeunes Laura Foot. La couverture du club ne pourra être assurée que par des jeunes arbitres. Pour les ententes (à compter de la saison 2020/2021) : l'entente devra avoir au moins l'un des clubs qui la compose en règle avec le statut de l'arbitrage des jeunes Laura Foot.

Nota : Pour représenter le club au statut aggravé Jeunes de Ligue, le jeune arbitre peut avoir 13 ans au moins à 21 ans au plus au 1er janvier de la saison concernée ».

JEUNES

Niveau	Clubs	N° Club	Obligations	Manquant	Infraction
U17	FC DEUX ROCHERS	553340	1 Ja	1 Ja	1ère
	FC 2A	544456	1 Ja	1 Ja	1ère
	USVO Grenoble	523821	1 Ja	1 Ja	1ère
	FC Sud Isère	548244	1 Ja	1 Ja	1ère
U15	US GIERES	504338	1 Ja	1 Ja	1ère
	US SASSENAGE	504777	1 Ja	1 Ja	1ère
	US REVENTIN	535235	1 Ja	1 Ja	1ère
	AS DOMARIN	528356	1 Ja	1 Ja	1ère
	CLAIX FOOT	522619	1 Ja	1 Ja	1ère

ARBITRES SUPPLEMENTAIRES (ARTICLE 45 DU STATUT DE L'ARBITRAGE)

RAPPEL : Pour pouvoir bénéficier des dispositions du présent article 45, les clubs se doivent d'être en conformité avec les 2 Statuts (Fédéral et Aggravé Laura Foot).

Article 45

Le club qui, **pendant les deux saisons précédentes**, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage **en sus des obligations réglementaires**, y compris les clubs non soumis aux obligations, **un arbitre supplémentaire** non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions.

Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation ». Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions. Ces mutations supplémentaires sont utilisables pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

La liste des clubs bénéficiant de ces dispositions sera arrêtée au 15 juin et publiée au bulletin officiel ou sur le site internet de la Ligue ou du District.

Encouragement au recrutement d'arbitres féminines :

Le club qui, **pendant les deux saisons précédentes**, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage **au moins une arbitre féminine, qu'il a amenée lui-même à l'arbitrage**, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles organisées par la Laura Foot, y compris pour les tours de coupes nationales organisés par la Laura Foot.

Précision : si un club bénéficie du nombre maximum possible de mutés supplémentaires (3), ils doivent être utilisés au moins dans 2 équipes différentes.

CLUBS POUVANT BENEFICIER DE L'ARTICLE 45 POUR LA SAISON 2021/2022 **MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES**

Niveau	Clubs	N° Club	Nombre De Mutés
U15 D2	Sassenage	504777	1
	Vézeronce-Huert	580949	1
	FC Isle D'Abeau	525628	1
D4	As Fontaine	521191	2

RAPPEL – Sanctions et Pénalités

Article 46 - Sanctions financières.

Les sanctions financières sont les suivantes :

- Première saison d'infraction - par arbitre manquant : - Ligue 1 et Ligue 2 : 600 € - Championnat National 1 : 400 € - Championnat National 2 et Championnat National 3 : 300 € - Championnat de France Féminin de Division 1 : 180 € - Championnat de France Féminin de Division 2 : 140 € - Championnat de France Futsal de Division 1 : 180 € - Championnat de France Futsal de Division 2 : 140 € - Championnat Régional 1 : 180 € - Championnat Régional 2 : 140 € - Championnat Régional 3 et Championnat Départemental 1 : 120 € - Autres Divisions Régionales et Division Supérieure de District : 120 € - Championnats de football d'Entreprise et Féminins Régionaux, autres championnats de Futsal, autres Divisions de District, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes : 50 € par arbitre manquant pour la première saison d'infraction.
- Deuxième saison d'infraction : amendes doublées.
- Troisième saison d'infraction : amendes triplées.
- Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées.
- L'amende est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen au 31 janvier.

Au 15 juin les sanctions financières sont réajustées définitivement en fonction du nombre d'arbitres ayant réalisé leur quota de matchs, selon le barème ci-dessus.

Le montant supplémentaire des sanctions financières est versé immédiatement.

Les décisions prononcées par la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel qui jugera en deuxième instance dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée – dans les conditions de forme prévue à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président
Michel Vachetta .

Le Secrétaire
J. DA CUNHA VELOSO.